



**Accès aux formations  
De médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique  
Attendus du jury M.M.O.P.2026  
Candidatures Hors E.E.E.**

*Vu le code de l'Éducation,*

*Vu le décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique*

*Vu l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique*

*Vu l'arrêté du 13 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique pour les personnes titulaires de titres ou diplômes de santé validés dans un Etat autre qu'un Etat membre de l'Union Européenne, d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la Confédération suisse ou de la Principauté d'Andorre ou pour les personnes ayant accompli des études en vue de ces titres ou diplômes*

*Vu la délibération n°2025-09-23-24 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Montpellier en date du 23 septembre 2025 relative aux modalités d'admission en deuxième année des formations de santé MMOP.*

**Dans le cadre de l'admission aux études M.M.O.P., les candidatures déposées devront satisfaire aux critères généraux d'examen suivants :**

- Titres et / ou diplômes en cohérence avec la filière postulée (cf. Annexe) ;
- Description du parcours de formation suivi lié au domaine santé, y compris les expériences post-diplomation, permettant au jury d'apprécier l'ensemble des compétences et connaissances acquises ;
- Niveau de langue française équivalent au niveau C1.

**La grille de notation sera établie au regard de ces éléments.**



## ANNEXE

### Précisions et spécificités sur les diplômes MMOP hors EEE recevables

#### Filière Médecine :

- Le diplôme doit être reconnu par les autorités administratives du pays pour une pratique complète du métier de médecin ;
- L'autorisation d'exercice dans le pays d'origine ;
- L'inscription au conseil de l'ordre des médecins de votre pays ;
- Dans le CV, le niveau de compétences en informatique (B2i niveau bac) et les actions de DPC (Développement Professionnel Continu), formation continue que vous avez effectuée depuis l'obtention de votre diplôme.

#### Filière Maïeutique :

- Le diplôme de sage-femme avec la traduction en français ;
- L'autorisation d'exercice dans le pays d'origine ;
- L'inscription au conseil de l'ordre des sages-femmes de votre pays ou à l'International Confederation of Midwives ;
- Dans le CV, le niveau de compétences en informatique (B2i niveau bac) et les actions de DPC (Développement Professionnel Continu), formation continue que vous avez effectuée depuis l'obtention de votre diplôme.

#### Filière Odontologie :

- Les diplômes susceptibles d'être admis en justification spécifique des études en odontologie doivent être établis par les établissements d'enseignement dispensant un cursus diplômant complet, reconnu explicitement par les autorités du pays ;
- Un document administratif autorisant la *pratique complète de la médecine buccodentaire ou de la chirurgie dentaire* dans le pays d'obtention du diplôme devra être joint au diplôme.

#### Filière Pharmacie :

- Les diplômes susceptibles d'être admis en justification spécifique des études en pharmacie doivent être établis par les établissements d'enseignements dispensant un cursus diplômant complet, reconnu explicitement par les autorités du pays.
- Dans le CV, seront explicités les compétences en santé numérique, les actions de formation continue et de DPC (Développement Professionnel Continu) que vous avez effectuées depuis l'obtention de votre diplôme.
- L'inscription au conseil de l'ordre des pharmaciens et/ou l'autorisation d'exercice dans le pays d'origine.
- Tout document doit être traduit en français par un traducteur assermenté.